

La Nation

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Journal vaudois

Le mitage des souverainetés cantonales, des autonomies communales et des libertés individuelles

Même dans un pays aussi construit que le nôtre, strié de routes et de rails, bruisant de chantiers et piqueté de panneaux indicateurs, il reste encore pas mal de vastes étendues de champs, de bois et de collines. L'homme s'y promène nostalgiquement, renoue avec la création et retrouve un peu du calme perdu dans l'agitation moderne. Il ne veut pas perdre ce ressourcement précieux.

C'est dans cet état d'esprit que certains électeurs envisagent d'accepter, le 10 février, l'initiative «Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti». Ils sont séduits par une idée très simple: rendre les parties du territoire non bâties définitivement inconstructibles et, pour le cas où il faudrait loger de nouveaux habitants, densifier celles qui sont déjà construites.

Mais une bonne intention ne fait pas forcément un bon article constitutionnel. C'est pourquoi il faut se donner la peine de lire et relire l'initiative des «Jeunes Verts».

Dans un précédent article¹, M. Jean-Michel Henny en a déjà souligné les défauts essentiels. Peut-on mettre pour toujours une camisole de force au territoire? Est-il possible de mettre un pays sous cloche sans qu'il ne se dessèche ou ne se décompose? La nouvelle

loi fédérale sur l'aménagement du territoire nous donne un tout petit avant-goût de ce qui nous menace.

Examinons les deux premiers alinéas. Ils apparaissent comme le sucre destiné à faire passer la pilule. Cela est déjà discutable: si le sucre fait tout naturellement partie de la panoplie argumentative des partisans d'une initiative, il n'a rien à faire dans la Constitution, réservée aux textes fondamentaux.

Mais ce n'est pas seulement une affaire de niveau constitutionnel. Selon ce que seront les prochaines majorités aux Chambres fédérales, il se pourrait que ces attrape-nigauds se changent en bombes à retardement. Essayez un instant de donner un tour législatif, réglementaire et subventionné à l'«environnement favorable à des formes d'habitat et de travail durables», aux «structures de travail de petite taille», à la «qualité de vie élevée» et aux «courts trajets»: vous avez à faire à une révision générale de la Constitution, pour ne pas dire à un coup d'Etat.

Lisant la première phrase de l'initiative, on se dit d'abord que le fédéralisme et l'autonomie des communes sont pris en compte. C'est le contraire qui est vrai: l'initiative donne à la Confédération la compétence de contraindre et de contrôler les cantons et les communes en

matière «d'habitat et de travail durable dans des structures de petite taille...». Elle ne tient aucun compte des politiques actuelles des cantons, des situations et des besoins, si différents, auxquels ils doivent répondre, chacun à sa manière. Elle est totalement centralisatrice: les cantons, dépouillés de leur politique urbanistique et de leur politique communale en ce domaine, deviennent de simples exécutants. Et les communes se voient doublement court-circuitées, par la centralisation, et par l'étatisme.

Un argument souvent entendu est que le sol, «bien non extensible», est un bien public dont l'affectation et l'utilisation doivent dépendre de tous, à travers l'Etat, et non des intérêts ou du caprice des particuliers. C'est en partie vrai. L'Etat ne fait que son travail quand il émet des principes de droit réglant la coexistence entre les propriétaires, quand il assure la cohérence dans l'affectation des propriétés par la création de zones, quand il veille à l'équilibre entre ces zones comme entre les communes, quand il tend à une certaine conformité de sa politique avec la politique des Etats cantonaux voisins, quand il protège les lieux exceptionnels. La propriété du sol et les libertés des propriétaires doivent être orientées dans le sens du bien commun.

Mais c'est une question de proportions. On en est arrivé à un tel point d'interventionnisme multiple et complexe, mouvant aussi, que le politicien, censé exercer la vue d'ensemble, est tou-

talement largué. Il ne peut que s'en remettre au fonctionnement autonome du dispositif réglementaire anonyme.

Seulement voilà, l'arbitraire individuel n'a pas disparu pour autant. Il subsiste sous l'apparence rigoureuse et impartiale de la loi. Simplement, il a passé du propriétaire au fonctionnaire qui interprète le règlement et prend les décisions. Alors, à tout prendre, le particulier – dans le cadre déjà très étroit des lois actuelles –, fait-il vraiment craindre une utilisation du sol plus nuisible ou plus absurde que le bureaucrate lambda, qui n'a ni la vision d'ensemble, ni le souci du cas concret, et qui, de surcroît, ne porte pas la responsabilité de ses décisions?

Et ne dites pas que, même si le texte est inadéquat, il ne peut pas faire de mal et que ce sera au moins un «signe clair» à l'égard de nos autorités. Car un mauvais texte peut engendrer, non seulement des illusions tôt déçues, mais aussi toutes sortes d'injustices collatérales, pour les cantons, les communes et les propriétaires. Là encore, l'expérience de la loi sur l'aménagement du territoire est parlante. Quant au signe clair, il aura disparu des mémoires le surlendemain du vote.

Lisez et relisez les textes, imaginez-en les effets réels, positifs et négatifs... et refusez l'initiative!

Olivier Delacrétaz

¹ «Mitage ou grignotage?», *La Nation* n° 2111 du 7 décembre dernier.

Occident express 22

La causalité entre argent et bonheur préoccupe notre époque déraisonnablement. Il m'arrive souvent de me faire rétorquer, lorsque je me félicite de vivre en Serbie, que ça doit être facile dans ma situation de Suisse exilé. Or il y a dix-huit ans, lorsque j'ai découvert Belgrade, ma situation n'était de loin pas fastueuse. Et j'aimais déjà Belgrade, et de la même façon. Ce qui est vrai, en revanche, c'est que je suis victime d'une illusion au sujet de cette ville et de ce pays. Avec les années, je m'en suis fait une idée personnelle qui, très certainement, est fort éloignée de la réalité. «Mon» Belgrade est unique, il est constitué de toutes les émotions et de tous les souvenirs que j'ai accumulés ici. J'y aime ce que d'autres y détestent, et inversement. Mais je soutiens que mon cas est général. Ceux qui m'accusent de vénalité sont victimes d'exactement les mêmes symptômes, et ce qu'ils m'assurent être «la réalité» n'est que la somme de leurs propres émotions et souvenirs. La différence, c'est que les leurs sont atrabilaires. Lorsque je vivais en Suisse, j'étais également victime d'illusions à propos de mon pays. L'ennui,

c'est qu'elles se noyaient dans un brouet si amer et pessimiste que j'ai fini moi-même par le devenir. Je voyais autour de moi des gens qui me semblaient stupides et satisfaits. Comment, m'emportais-je, ne pouvaient-ils pas voir ce que je voyais, s'indigner de ce qui m'indignait? Il me suffit désormais de quelques minutes, voire de quelques secondes, pour identifier le Belgradois pessimiste ou optimiste, pour distinguer le cynique du débonnaire. J'ai ainsi remarqué que certaines mimiques et grimaces reviennent invariablement sur des visages très divers tout en exprimant les mêmes sentiments. En devenant peu à peu capable de déchiffrer ce langage muet – la tête qui penche légèrement, les yeux qui se plissent et la bouche qui esquisse un sourire désolé – je me suis évité bien des déboires. Et j'ai ainsi choisi ma compagnie, comme l'aliéné dans son asile qui préfère se retrouver avec ceux qui partagent les mêmes dérèglements, conscient que la réalité n'existe pas et que seule notre représentation compte. Avec ou sans argent, mais toujours en faisant le choix du bonheur.

David Laufer

Initiative «Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti»

La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 75, al. 4 à 7

- 4 Dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération, les cantons et les communes veillent à créer un environnement favorable à des formes d'habitat et de travail durables dans des structures de petite taille se caractérisant par une qualité de vie élevée et de courts trajets (quartiers durables).
- 5 Ils œuvrent à un développement du milieu bâti vers l'intérieur, qui s'accorde avec une qualité de vie élevée et des dispositions de protection particulières.
- 6 La création de nouvelles zones à bâtir n'est admise que si une autre surface non imperméabilisée d'une taille au moins équivalente et d'une valeur de rendement agricole potentielle comparable a été déclassée de la zone à bâtir.
- 7 En dehors de la zone à bâtir, seules les constructions et les installations qui sont destinées à l'agriculture dépendante du sol et dont l'emplacement est imposé par leur destination, ainsi que les constructions d'intérêt public dont l'emplacement est imposé par leur destination, peuvent être autorisées. La loi peut prévoir des exceptions. Les constructions existantes bénéficient de la garantie de la situation acquise et peuvent faire l'objet d'un agrandissement ou d'un changement d'affectation mineurs.

Voyage en Transsibérien (II)

Du Baïkal à la mer du Japon

C'est à partir d'Irkoutsk qu'il faut mener l'indispensable expédition sur les rives du lac Baïkal, immense réservoir d'eau douce et symbole de la nature préservée des vicissitudes humaines. Dasha, notre guide, nous emmène durant quatre jours à travers des paysages magnifiques, sauvages et surtout étonnamment variés: après un premier contact avec les rives du lac, nous remontons par des steppes quasiment désertiques pour arriver sur l'île d'Olkhon, avec ses falaises escarpées et ses pistes tourmentées où cahotent sauvagement de vieux fourgons UAZ. Les lieux sacrés du chamanisme ponctuent notre parcours de légendes fantastiques dans lesquelles les guerriers se transforment en aigles et leurs filles en rochers. Au détour d'une colline, une surprenante carrière de marbre s'ouvre sous nos yeux, déserte, béante et étincelante.

Oulan-Oudé, où nous parvenons après avoir repris le train et longé le sud du Baïkal, est une ville encore plus dépaysante. C'est la capitale de la Bouriatie et les Russes s'y mélangent à une population essentiellement mongole. Des églises orthodoxes y côtoient des temples bouddhistes. Le centre-ville, resté marqué par l'ère communiste et orné d'une monstrueuse tête de Lénine, est bordé par de modestes quartiers d'habitation en

bois, tandis que de nouvelles barres d'immeubles un peu sinistres émergent sur les terrains où autrefois – c'est du moins ce qu'on imagine – de mystérieuses usines d'armement justifiaient la fermeture de la ville aux touristes.

Contrées inhospitalières et trafic intense

A partir de là commence un long trajet de deux jours et deux nuits qui nous fait traverser le kraï de Transbaïkalie puis l'oblast de l'Amour, le long des frontières mongole et chinoise. Le train serpente le long des cours d'eau, dans des reliefs couverts de forêts grises dont le sol est blanchi par une fine couche de neige. Les rares gares offrent de brèves occasions de se connecter à un réseau téléphonique. Ça et là surgissent de fantomatiques ruines d'usines, vestiges d'une économie qui n'a pas survécu à la crise des années nonante.

Il faut tordre le cou à une croyance trop répandue: la Sibérie, ce n'est pas seulement le grand Nord. La ligne du Transsibérien reste presque constamment au sud de la latitude de Moscou et, au-dessus de nous sur la carte, ce sont des milliers de kilomètres qui nous séparent de l'océan Arctique. Par ailleurs, celui qui imaginerait une voie ferrée déserte et silencieuse, tout juste animée par deux ou trois trains chaque jour, serait surpris de

constater à quel point la ligne du Transsibérien, électrifiée de bout en bout, constitue un axe de transport Est-Ouest de première importance: toutes les cinq à dix minutes, nous croisons des trains de marchandises interminables, chargés de containers ou de matériaux en vrac. Le long des voies, des équipes de la compagnie RZD s'affairent à des travaux d'entretien, et les imposants wagons de chantier qu'on aperçoit aux abords des gares laissent deviner des efforts incessants de renouvellement et de développement des infrastructures. On sait que, plus au nord, une autre «magistrale» ferroviaire se construit depuis de nombreuses années en direction de la Yakoutie.

Un Extrême-Orient assez occidental

Après que le train a encore traversé cette curiosité historique que constitue l'oblast autonome juif de Birobidjan, on parvient enfin dans l'Extrême-Orient russe. Khabarovsk, avant-dernière étape du voyage, séduit par le charme un peu désuet mais combien serein de ses boulevards stylés et de ses allées vertes qui descendent à la rencontre du fleuve Amour et des belles promenades qui le bordent. Des églises imposantes érigées au début du XXI^e siècle côtoient des monuments colossaux à la mémoire de la grandeur communiste passée, mais aussi et surtout des sol-

datés tombés dans toutes les guerres, anciennes et récentes.

Après une dernière nuit de train, nous arrivons au terme de notre voyage, à Vladivostok, où le quai de la gare est orné d'une stèle indiquant les 9288 kilomètres parcourus depuis Moscou. Tout comme Khabarovsk, la ville évoque une Russie très européenne et il faut un effort d'abstraction pour réaliser que nous sommes presque de l'autre côté de la Terre. Mais avant tout, nous sommes au bord de la mer! Là où le train s'arrête, les bateaux prennent le relais, et l'activité économique intense qui entoure ces échanges bourdonne dans les rues en pente de Vladivostok. La marine militaire est aussi fièrement présente, avec la base de la flotte russe du Pacifique. En franchissant les deux immenses ponts haubanés qui imprègnent l'image de la ville et mènent vers les quartiers sud, on peut aller visiter un vaste Océanarium inauguré en 2016.

Le Transsibérien, cette longue diagonale de la Russie, constituait le but de notre voyage. Une fois la dernière gare atteinte et au moment de s'envoler vers l'Ouest, il nous apparaît surtout comme un résumé passionnant mais trop rapide de ce pays sans fin, voire comme un prologue réclamant d'autres chapitres à sa suite.

P.-G. Bieri

† Alexandre Bonnard

Collaborateur de longue date de notre journal, notre ami M. Alexandre Bonnard nous a quittés le 31 décembre 2018, dans sa quatre-vingt-neuvième année, après des semaines et des mois qui lui furent extrêmement pénibles. Au cours de la réception qui suivit ses obsèques, M. Daniel Laufer a évoqué son ami et cousin en des termes particulièrement sensibles. C'est rendre un juste hommage au défunt que de les reprendre ici. Nous reviendrons plus longuement sur la personnalité d'Alexandre Bonnard dans notre prochaine édition. (Réd.)

Je ne peux pas évoquer Alec, mon cousin et mon ami, sans penser à son mysticisme un peu païen, comme l'a exprimé tout à l'heure la lecture du *Cimetière marin*. Oui, c'est bien à travers les chefs-d'œuvre de l'art et de la littérature qu'Alexandre Bonnard, grand lecteur et lecteur à la mémoire infailible, trouvait probablement... des parcelles d'éternité. Et c'est particulièrement dans la lec-

ture de la *Recherche du temps perdu* et surtout dans le *Temps retrouvé* qu'il a créé en quelque sorte son propre paradis. «Mais, Dani, qu'est-ce que tu racontes, m'aurait-il dit autrefois, tu veux à tout prix m'entraîner dans ce monde de la transcendance qui, comme tu le sais, m'est étranger (même si j'écoute si souvent les cantates de Bach avec Françoise), moi qui me sens plus proche de ce Rosenberg, sauf erreur, qui disait: *Oui, bien sûr, ... j'ai entendu parler de vieillesse, de la mort et de tout le reste, mais en ce qui me concerne ce ne sont que des rumeurs.*»

Et c'est donc bien pourquoi, lui aurais-je répondu aujourd'hui, tu chantes, avec Paul Valéry,

*Maigre immortalité, noire et dorée
Consolatrice affreusement laurée,
Qui de la mort fais un sein maternel,
Le beau mensonge et la pieuse ruse!
Qui ne connaît, et qui ne les refuse,
Ce crâne vide et ce rire éternel!*

Et pourtant c'est bien le *Cimetière* (j'entends bien: le poème, le poème de la mer) qui a été son univers, à la fois céleste et marin, comme l'exprime la sublime invocation, cette sorte de résurrection:

Courons à l'onde en rejaillir vivant!

S'il fallait ajouter encore un trait à ce qui est de l'ordre d'une sereine et méditerranéenne métaphysique, je le trouverais dans la belle lettre que Sophie a laissée à son père, et qui lui souhaite que *les dieux grecs l'accompagnent dans son monde mythologique.*

Ce serait faire injure à sa mémoire que d'évoquer Alexandre sous le seul signe de l'art et de la poésie. S'il ne m'appartient pas de rendre hommage au remarquable juriste qu'il fut, ses associés n'ont pas manqué de reconnaître en lui un spécialiste redoutable de l'aménagement du territoire et de la police des constructions: c'est essentiellement au service des collectivités publiques, spécialement des communes vaudoises, que M^e Bonnard a consacré ses vastes connaissances en ce domaine particulier, dans lequel il a écrit plusieurs contributions de haut niveau scientifique, laissant ainsi le souvenir d'un avocat très rigoureux et expérimenté, doté d'une grande autorité morale.

Mais il y a plus. Je ne vous cacherai pas le plaisir que j'ai eu à retrouver sa plume, toujours vive et légèrement ironique, dans les articles de *La Nation*. Par exemple *Mélancolies*, paru en novembre 2014. Relisant Montaigne une deuxième fois (oui, une deuxième fois – Alec disait toujours qu'il avait RELU Saint-Simon), il y découvre des perles, comme celles-ci: *Metrodorus disait qu'en la tristesse il y a quelque alliage de plaisir. Je ne sais s'il voulait dire autre chose; ... mais moy, j'imagine bien qu'il y a du dessein, du consentement et de la complaisance à se nourrir en la mélancholie: je dis outre l'ambition, qui s'y peut encore mesler. Il y a quelque ombre de friandise et délicatesse qui nous rit et qui nous flatte au giron même de la mélancholie. Y a-t-il pas des complexions qui en font leur aliment?*

Et de citer Ovide selon qui il y a quelque volupté dans les pleurs, puis Sénèque pour qui «la mémoire des amis perdus nous agrée comme l'amer au vin trop vieux et comme les pommes doucement aigres».

Poursuivant, non sans une certaine coquetterie, la jurisprudence littéraire des *Mélancolies*, en passant par Molière, Freud, Starobinski, Rousseau, Diderot, Hugo, et bien sûr Nerval, Lamartine, Baudelaire et j'en passe, mais aussi Cranach, Dürer et Poussin, il conclut:

Maintenant, si nous tentons d'établir l'ADN de la mélancholie, nous devons y trouver, passablement mêlés, de la tristesse, de l'accablement à voir fuir le temps, de la délectation morose, mais aussi, n'oublions pas, cette ombre de friandise découverte par Montaigne, ce qui à soi seul devrait lui valoir la palme de la «modernité» à défaut de laquelle, selon les conceptions en vigueur, tout écrivain ne mérite que l'oubli.

Ensuite, fidèles et patients lecteurs, consacrez un week-end à lire ce que Google est impatient de vous apprendre sur la mélancholie, mais n'oubliez pas pour autant l'ombre de la friandise, qui n'est certes pas une maledéine.

Et pour terminer, écoutez l'*Adagio en si mineur* pour piano KV 540 de Mozart.

Je l'ai écouté hier, non sans émotion, mais retrouvant aussi cette sérénité de l'ombre de la friandise.

D. L.

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Limites

Vous savez bien, Madame Pittet, ces sales gamins ne respectent pas grand-chose, ils n'ont pas de limites et d'ailleurs de nos jours, y a plus de limite à rien! Peut-on se moquer de tels propos attribués par les demi-habiles au *populo* craintif et dépourvu de sens historique? Pas vraiment. La crise des *gilets jaunes* à quelque chose à voir avec le refus de l'illimité. Jean-Claude Michéa, auteur dont il a déjà été question dans *La Nation*, nous aide à comprendre ce refus.

Dans son dernier livre, *Le Loup dans la bergerie*, Michéa s'en prend à ses ennemis de toujours, les capitalistes et les libéraux. Capitalisme et libéralisme moderne se caractérisent par leur propension à l'illimité. Comme Marx et ses épigones l'avaient observé, le capitalisme implique l'accumulation indéfinie du capital et vise une croissance continue. Marx écrit: *Dans sa pulsion aveugle et démesurée, sa fringale de survie digne d'un loup-garou, le Capital ne doit pas seulement transgresser toutes les limites morales, mais également les limites naturelles les plus extrêmes.* Le gendre de Marx, Paul Lafargue, est du même avis: *Le Capital ne connaît ni patrie, ni frontières, ni couleur, ni âge, ni sexes; il est le Dieu international, le Dieu universel, il courbera sous sa loi tous les enfants des hommes.* Ce qui s'annonçait en 1887, année où ces lignes furent écrites, paraît accompli en 2019. Le capitalisme est l'idéologie mondiale dominante. Les obstacles au libre-échange ont été peu à peu éradiqués. La Chine s'y est mise. Remarquons qu'au XVIII^e siècle déjà, les *physiocrates*, économistes «scientifiques» de l'époque, tenaient le despotisme éclairé de la Chine pour un régime favorable aux affaires.

Selon Michéa, le capitalisme d'aujourd'hui marche main dans la main avec une certaine forme de libéralisme, juridique et culturel, qui s'affranchit lui aussi de toute limite. Les libéraux des temps anciens étaient ascétiques, disciplinés par la religion et la morale bourgeoise. Ils se sont convertis à la fin des années soixante du siècle dernier au gauchisme égalitaire en conservant l'idée centrale du libéralisme: chaque individu est libre de faire ce qu'il veut du moment où il ne nuit pas à autrui. Sous le règne du capitalisme, les lois du marché définissent ce qui est avantageux ou non. En régime libéral, le droit détermine ce qui est juste, indépendamment de tout principe moral ou religieux. La *neutralité axiologique* est censée présider à l'élaboration des règles. Le Marché est guidé par une main invisible tandis que le Droit émane d'une science juridique objective. Selon Michéa toujours, le Marché et le Droit s'allient pour promettre à l'humanité une paix et une abondance durables sous l'égide du *doux commerce* et de règles valables pour chacun.

La réalité n'est pas à la hauteur des promesses. La neutralité axiologique noie la morale commune et le sens commun dans les *eaux glaciales du calcul égoïste* (Marx dixit). L'égalitarisme s'affirme dans la propagande, mais les inégalités de fait s'accroissent. Les droits prolifèrent, mais se contredisent. Il n'est pas facile de conférer un sens juridique précis au principe de *non nocivité à autrui* sans se référer à la religion et aux moeurs d'une société donnée. C'est le règne du *en même temps* macronien. On autorise le cannabis tout en s'acharnant sur le tabac ou la viande. On pénalise à

la fois l'islamophobie et l'homophobie alors que le Coran considère l'homosexualité comme un crime. La crainte de paraître islamophobe conduit par exemple à taire les crimes de gangs pakistanais en Grande-Bretagne, *une série incroyable de viols et d'actes de barbarie perpétrés durant des années – au vu et au su des polices locales, des «travailleurs sociaux» et de nombreuses associations «progressistes» – sur des centaines de jeunes filles [...] dont le seul crime était visiblement d'appartenir aux franges les plus pauvres de la classe ouvrière blanche.* On a affaire à une fuite en avant – par exemple l'extension éventuelle en Suisse de la norme antiraciste à l'homophobie, puis, pourquoi pas, au sexisme et au spécisme... Entre des prétentions considérées comme juridiquement égales, le débat devient difficile, les atteintes à des modes de vie contradictoires paraissant toutes intolérables. C'est la force qui tranchera, à coups d'intimidations, de menaces de sanctions pénales ou d'interdictions professionnelles. Michéa pense que capitalisme et libéralisme n'avantagent qu'une petite partie de l'humanité, autrement dit les classes moyennes aisées et diplômées des grandes métropoles. L'égalitarisme de façade dissimule les inégalités économiques et la précarité. Les riches s'enrichissent encore, mais contrairement à la théorie du *ruissellement*, leur richesse ne déborde pas sur les pauvres.

En France, selon Michéa toujours, la Chambre issue des élections législatives de 2017 est la plus jeune de l'histoire, comptant le plus de femmes et de personnes appartenant aux minorités visibles, mais la plus élitiste et la moins

représentative. Les classes populaires (60 à 70% de la population) ne sont représentées que par 3% des élus. Les *déplorables* d'Hillary Clinton, les *sans-dents* de François Hollande et *ceux qui ne sont rien* d'Emmanuel Macron sont déconsidérés. La présence à l'Assemblée nationale de féministes libérales et citoyennes ne profite pas à toutes les femmes: *Chacun peut constater au contraire que cette montée en puissance des «madames du capitalisme» (c'est l'expression que Paul Lafargue employait pour désigner les Hillary Clinton de son temps) n'a strictement aucun mal à se concilier, dans les faits, avec le renforcement systématique (flexibilisation et précarisation du travail obligent) de l'exploitation de classe, directe ou indirecte, que subissent quotidiennement ces ouvrières, agricultrices, femmes de ménage, employées, caissières de grandes surfaces, aides-soignantes et autres femmes du peuple qui sont, aujourd'hui encore, les grandes absentes de la «démocratie représentative» et les éternelles oubliées du féminisme libéral (que deviendrait, il est vrai, une «madame du capitalisme» sans le labeur quotidien de ses «employées de maison»?).*

Beaucoup de gens s'obstinent à croire que les ressources naturelles de la Terre sont certes limitées, mais que la technique remédiera à la rareté, et que la nature humaine n'existant tout simplement pas, toute manipulation de l'humain est permise. Le livre de Michéa – et ceux d'autres penseurs – ainsi que les crises populistes et écologiques à répétition montrent que cet utopisme naïf a fait son temps.

Jacques Perrin

René Girard, lecteur des évangiles

Certains théologiens s'en méfient, d'autres au contraire voient en lui un révélateur du mystère de la Croix. Les anthropologues s'en méfient encore plus, accusant René Girard de prétendre recourir à un système anthropologique pour donner un vernis scientifique à ce qui ne serait en fin de compte qu'une apologie. Nous avons la prétention de répondre ici, très brièvement, à cette question et conférer ainsi à Girard son véritable statut, un statut qui est au fond tout à fait original.

Je ne pars pas seul au combat, je prends des risques, certes, mais j'ai de solides appuis. Je convoque tout d'abord Bernard Perret qui a écrit *Penser la foi chrétienne après René Girard* (Ad Solem édit.), James Alison et ses *12 leçons sur le christianisme* (Desclée de Brouwer), bien entendu le P. Raymund Schwager, incomparable interlocuteur de Girard, notamment dans son maître-livre *Avons-nous besoin d'un bouc émissaire?* (Flammarion), Benoît Chantre, son plus fidèle interprète (cf. *Les derniers jours de René Girard*, paru récemment chez Grasset), Michel Serres, Jean-Claude Guillebaud, quelques autres encore, si besoin est, mais dont je me dispense de préciser les références pour éviter de fastidieuses notes de bas de page.

René Girard a fait une véritable découverte: la rivalité mimétique, ce qu'il appelle la mimésis, à l'œuvre dans tous les rapports humains, du voisin de palier qui a une si belle voiture au Charlie Chaplin des *Dictateurs* – où la rivalité se me-

sure exactement à la hauteur des sièges des deux protagonistes, mais aussi dans les grands récits de l'histoire biblique – Caïn et Abel –, ou de l'histoire romaine – Remus et Romulus –, comme aussi chez Proust – la vanité de Mme Verdurin –, dans presque tous les drames de Sophocle à Shakespeare et à Dostoïevski.

La découverte de la mimésis a déjà donné lieu à d'innombrables travaux, conférences, séminaires de tous ordres, en de nombreuses universités, principalement en France et aux Etats-Unis, et à la création, notamment, de l'*Association Recherches Mimétiques* (ARM), laquelle a déjà à son actif de nombreuses publications de haute tenue. Mais je dois abréger: qu'on consulte, pour qui veut en savoir plus, le site www.rene-girard.fr Cela ne vous prendra que quelques heures.

Ce qui nous intéresse, c'est la lecture girardienne des Évangiles. Quel rapport avec la rivalité mimétique?

Pour le saisir, il faut commencer par ce que nous révèlent de nombreux mythes de diverses religions: l'apparition d'une crise, une crise sociale, politique, épidémique (la peste à Thèbes et au Moyen Âge par exemple) qui débouche, précisément par contagion mimétique, sur le déchaînement de la foule, laquelle se résout au sacrifice du bouc émissaire. Je cite Guillebaud, dans la revue *La Vie* (juillet 2014): *«C'est parce qu'ils sont unanimement convaincus de la culpabilité du bouc émissaire que les membres d'une communauté reconquière la paix, au prix de cette violence sacrificielle qui*

devient fondatrice... Ainsi les mythes, les rites, le religieux... expriment-ils nécessairement ce qu'on pourrait appeler le point de vue des persécuteurs.»

Or, dit Girard:

«Le processus qui se déroule dans les Évangiles est le même que dans les mythes, mais les auteurs ne l'interprètent pas de la même manière. Dans les mythes, la victime paraît justement condamnée et châtiée. Les mythes, ce sont les foules qui massacrent leurs boucs émissaires parce qu'elle croient, dur comme fer, en leur culpabilité.»

*Les Évangiles, au contraire, repèrent et dénoncent l'illusion des persécuteurs. Les mythes ne soupçonnent pas le caractère trompeur du phénomène qu'ils rapportent. Les Évangiles au contraire appréhendent cette erreur. Ce sont eux qui révèlent les phénomènes du bouc émissaire.»*¹

La Bible, et plus tard les Évangiles, parmi tous les textes religieux, sont les seuls à dire la vérité sur le bouc émissaire, et finalement à donner à la Crucifixion, et à elle seule et à jamais, la révélation destructrice du bouc émissaire. C'est bien sur l'unicité du sacrifice du Christ – entendu comme un renversement des sacrifices archaïques – que Girard insiste constamment. A cet égard, il fait bien œuvre apologétique, et il ne s'en est jamais caché. Mais il n'en demeure pas moins que sa vision anthropologique, bien loin de mettre en doute les vérités évangéliques, les projette au contraire dans un nouvel éclairage et leur donne une forte assise – dont les églises chrétiennes auraient bien tort de se passer aujourd'hui.

Daniel Laufer

¹ Déjà cité dans *La Nation* n° 1876, du 20 novembre 2009.

Programme des Entretiens du mercredi

Les Entretiens du mercredi reprennent fin janvier 2019, avec une discussion consacrée à l'abord de l'universalisme par la pensée socialiste, et une autre à l'industrie de l'armement suisse en général, et à son rôle dans les relations diplomatiques de la Confédération en particulier.

Prochains rendez-vous:

23 janvier 2019: **Universalisme ou relativisme: la question posée aux socialistes en Suisse aujourd'hui,** avec M. Benoît Gaillard

30 janvier 2019: **L'industrie suisse de l'armement: une facette de notre diplomatie?** avec M. Alexandre Vautravers

Pl. Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

La démocratie directe en France ?

Au fil des troubles qui secouent la France, du «ras-le-bol» des gilets jaunes aux déprédations des casseurs en noir, une revendication est revenue avec insistance : l'instauration d'un «référendum d'initiative citoyenne», en abrégé RIC. Par cette appellation qui sonne étrangement aux oreilles helvétiques, il faut entendre que sur demande d'un certain nombre de citoyens (on parle de 700 000, soit 1,5% du corps électoral) présentant un projet – c'est l'initiative –, le peuple serait appelé à voter sur cette proposition – c'est le référendum. Ce serait neuf pour la France, voire contraire à ses plus hautes traditions : on a entendu un politologue rejeter cette idée comme étant sacrilège, car le rôle du peuple, c'est d'élire ses représentants qui ont la charge de faire les lois; ne pas confondre les rôles ! Il ne lui venait pas à l'idée que la démocratie représentative n'est qu'une forme d'organisation du pouvoir parmi d'autres.

De fait, la France n'est pas habituée aux instruments de la démocratie directe. Il y a bien la possibilité d'un référendum communal sur les objets de compétence municipale, rarement utilisé; celle d'un scrutin local, voire départemental sur les projets ayant un impact sur l'environnement (ce fut le cas, dans le département de Loire-Atlantique, pour le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, accepté par le peuple... mais abandonné par le gouvernement!). Un référendum est organisé au niveau national pour approuver une modification de la Constitution, à moins que le président de la République ne préfère une ratification

par le Congrès (Assemblée nationale et Sénat réunis) à la majorité des deux tiers; et c'est souvent le choix présidentiel. Le référendum législatif est ouvert sur certains textes, mais à l'initiative du gouvernement ou du parlement, non d'une fraction du corps électoral; donc ça n'arrive jamais. Enfin, depuis peu d'années, existe un mécanisme si curieusement conçu qu'il n'est jamais utilisé non plus: le «référendum d'initiative partagée» (RIP!); il est organisé à la demande d'un cinquième des membres du parlement (soit 185 députés ou sénateurs), soutenus par un dixième de l'électorat (soit plus de 4,5 millions de citoyens!)... et il ne permet pas d'abroger une loi récemment votée. On voit combien la méfiance du pouvoir envers le peuple est forte!

Les manifestations actuelles sont nées d'une frustration de la «France d'en bas» qui se sent abandonnée à un sort matériel difficile et jamais écoutée par les élites politiques. Un renforcement des droits populaires paraît donc susceptible de canaliser pacifiquement les rancœurs et les aspirations de cette partie de la population. Mais cette réforme peut-elle réussir dans un pays si peu accoutumé à des scrutins non électoraux? Les promoteurs du RIC ayant souvent pris la Suisse en exemple, il ne nous est pas interdit de livrer quelques réflexions sur le sujet.

La démocratie directe, chez nous, fonctionne plus ou moins bien (même s'il y a des difficultés, des abus, des ratés). Elle a le mérite, par le référendum, d'opposer un contrepoids aux appa-

ratchiks, et par l'initiative, de mouvoir l'appareil – parfois en direction du compromis né d'un contre-projet. Dans l'ensemble, elle ne se détourne guère de son objet. En France, en revanche, le risque est grand que l'exercice de la démocratie directe tourne au plébiscite, pour ou contre le pouvoir en place; de Gaulle ne s'est-il pas retiré après l'échec de son référendum sur la participation, interprété comme une rupture de confiance? Cette déviance est vraisemblable, car la République voisine personnalise le pouvoir, émiette chez nous par le fédéralisme et la collégialité gouvernementale. Mais elle n'est pas certaine, car le RIC – contrairement aux rares référendums que la V^e République a connus, ordonnés «d'en haut» – porterait sur une proposition venue «d'en bas», donc non portée, voire incarnée, par un tenant du pouvoir.

On dira peut-être que ça ne marchera pas en France parce que ce pays n'a pas la culture civique nécessaire. Il est vrai que, chez nous, depuis des siècles, les assemblées de consortages, d'allmends, de communes, les landsgemeinden ont été autant de champs d'exercice des droits de décision collective ou de citoyenneté. Les scrutins fédéraux organisés depuis 1874 pour le référendum, 1891 pour l'initiative, bénéficiaient d'une certaine accoutumance du corps électoral. La France, au contraire, débarquerait sur le rivage d'un monde politique nouveau. Mais lui est-il pour autant interdit de commencer? Le niveau de la vie politique y est tombé si bas qu'elle n'a plus rien à perdre.

Assez finement, quelqu'un a dit que la démocratie directe exige que les citoyens sachent être vaincus. En Suisse, le peuple a cette sagesse (plus que l'Administration qui, elle, revient à la charge lorsque la majorité ne lui a pas obéi). Doit-on postuler que les Français ne savent pas perdre? Il est vrai que leur logique tranchante ne se complait pas dans le relatif inconvénient d'un insuccès; mais cette même logique peut bien leur faire admettre qu'une décision, une fois prise, est prise.

Un écueil majeur se présente toutefois. Les Français ne faisant pas les choses à moitié, les promoteurs les plus audibles du RIC réclament «la totale»: les initiatives entraînant un vote devraient pouvoir porter sur la Constitution, sur l'adoption de lois, sur l'abrogation de lois et sur la révocation des élus. C'est beaucoup demander. La révocation, pas exemple, est de nature à remettre continuellement en cause les résultats d'une élection. Quant à l'initiative législative, nous savons bien qu'elle exige le respect du «droit supérieur», constitutionnel ou international; l'examen de cette conformité peut être complexe et controversé; c'est notamment pourquoi la Suisse n'a pas voulu de l'initiative législative fédérale. Dans la fraîcheur de leur appel au renouveau, les gilets jaunes et Cie ne parlent pas trop de ces complications inévitables.

On jugera de leur maturité civique à leur capacité de modérer leurs exigences.

Jean-François Cavin

Tous ensemble !

Dans le *Figaro Magazine* du 14 décembre, l'historien des idées et des religions Jean-François Colosimo affirme: *Les gilets jaunes s'adressent à l'aristocratie étatique et au clergé médiatique. Que demandent-ils? Des sous? Pas seulement.*

Libération du 13 décembre a recollé des témoignages qui nous renseignent sur la condition des gilets jaunes. Beaucoup d'entre eux sont des mères célibataires chargées d'enfants – le divorce est un facteur capital d'appauvrissement –, des retraités pauvres, des vieillards isolés.

Les gilets jaunes se considèrent comme une grande famille réunissant toutes les générations:

- *Avec Aude, on ne se connaissait pas avant, on est devenu amis. Je suis célibataire et sans enfants. Dès que je peux, je viens ici. Je suis mieux ici qu'avec ma vieille mère devant la télé. On recrée une vie sociale, une vie humaine, on se sent stimulés, on a un but.*
- *J'ai 193 euros sur mon compte. C'est pas avec ça qu'on achète une maison et qu'on fait des enfants. On s'est créé une amitié avec les gens, un lien super fort. On est tellement uni qu'on lâchera pas.*
- *C'est formidable ici! Je rencontre des gens que je croisais peut-être au supermarché, mais que je ne saluais jamais.*
- *Des tas de milieux se rencontrent ici, des gens que tu n'aurais pas vus autre-*

ment. On a le sentiment d'être un collectif, un peuple.

- *On reprend un peu d'humanité, c'est comme une famille qui se crée. Le gouvernement est en train de durcir son action vis-à-vis des derniers de cordée, comme il dit. Nous au milieu, on ne doit pas les lâcher, ces jeunes et ces anciens.*
- *On a tué le vrai Français, celui qui est ici et pas ailleurs.*
- *Les jeunes motivés iront à Paris; les anciens qui ne peuvent pas courir, comme moi, lèveront les barrières du péage.*

Dans un précédent article, nous avons décrit l'individualisme¹. Celui-ci fait souffrir. Les gilets jaunes sont contents de former une communauté certes éphémère, mais nécessaire, plus nécessaire que l'argent. Ils sont ensemble, leur vie en est transformée; chacun reçoit une mission selon ses capacités et contribue à la réussite d'un plan commun, toutes générations confondues.

Peuple, famille, enfants, maison, amitié: les gilets jaunes veulent ce qui lie et rejettent ce qui isole.

J. P.

¹ A ce sujet deux livres intéressants viennent de paraître qui nous ont inspiré et dont nous recommandons la lecture: Mathias Roux: *La Dictature de l'ego, en finir avec le narcissisme de masse*, Larousse 2018 et surtout: Marie-France Piguet: *Individualisme, une enquête sur les sources du mot*, CNRS éditions 2018.

Les jeunes se mobilisent contre le changement (climatique)

L'exploitation des enfants et de leur innocence a encore de beaux jours devant elle. Les organisations écologistes, avec l'appui de leurs relais médiatiques (qui ont récemment préparé le terrain en créant de toutes pièces la figure héroïque de «Greta Thunberg, collégienne suédoise de 15 ans qui ma-

cet embrigadement politique? Cette question, probablement trop subversive pour des journalistes habitués à marcher dans les clous, n'a en tout cas pas été abordée lundi soir par le «19:30» de la télévision d'Etat, où l'on s'est contenté d'interviewer une jeune étudiante avec le même esprit critique et la même sagacité aiguë qu'un présentateur nord-coréen face au Dirigeant suprême de la République populaire. Une forme de doigt d'honneur idéologique à l'adresse des contribuables qui reçoivent ces jours leurs premières factures pour la nouvelle redevance radio-TV.

Posons alors une autre question – peut-être tout aussi dérangeante sous son apparence espiègle: puisque la grève des gymnasiens n'est pas destinée à lutter contre le mitage, contre le racisme, contre les inégalités, contre l'huile de palme, ou encore pour des baisses d'impôts massives, mais au contraire pour de nouvelles taxes, verra-t-on des «gilets jaunes» furieux barrer le passage à ces jeunes benêts du *Renchérissement en marche*?

[Nous précisons à l'intention de nos lecteurs attentifs que l'absence de «coin du ronchon» dans la précédente *Nation* ne résultait aucunement d'une protestation contre le réchauffement climatique.]

LE COIN DU RONCHON

nifeste chaque vendredi devant le parlement à Stockholm») et sans doute aussi avec la complicité de quelques enseignants, ont convaincu un certain nombre d'étudiants, de gymnasiens et d'apprentis de mener dans toute la Suisse une «grève pour le climat». Le but des écologistes est d'utiliser ces cohortes de jeunes gens pour faire pression sur les Chambres fédérales, afin que celles-ci acceptent d'instaurer de nouvelles taxes climatiques – qui n'auront bien entendu aucun impact sur le climat, mais pèseront sur le porte-monnaie des citoyens et fragiliseront la prospérité helvétique.

Combien d'adolescents se laisseront entraîner dans cette manipulation, et combien se rebelleront contre